

**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS
COMPTE-RENDU
DE SEANCE**



[SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23/04/2015]

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23/04/2015

ORDRE DU JOUR

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Karen Bowie, M. Paul Chemetov, M. Serge Colas, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Ruth Fiori, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Thierry Hodent, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Jean-Louis Missika, M. Olivier de Monicault, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Emmanuelle Toulet, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

EXCUSÉS

M. Jean-Pierre Babelon, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Olivier Cinqualbre, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot,.

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 23 avril 2015 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris.

REPORTS DE LA LISTE PRÉCÉDENTE

19, rue Drouot et 15, rue de Provence (09 ^e arr.)	3
104, rue de Grenelle et 37, rue de Bellechasse (07 ^e arr.).....	6
77-81, rue Alexandre-Dumas et 22-26, rue Monte-Cristo (20 ^e arr.)	12
108, rue du Faubourg-Saint-Denis (10 ^e arr.)	16

PERMIS

4, rue Chauchat et 3, rue Drouot (09 ^e arr.)	19
12-14, rue Saint-Rustique et 5-7, rue Cortot (18 ^e arr.)	23
10, rue de Belleville et 18-26, rue Dénoyez (20 ^e arr.)	26

DÉMOLITION TOTALE DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

42, rue du Docteur-Blanche (16 ^e arr.)	28
---	----

[19, RUE DROUOT ET 15, RUE DE PROVENCE (09^E ARR.)]

Surélévation d'un immeuble de 1854

Pétitionnaire : M. MARILLIER, Claude

SARL SEEK PROPERTIES

PC 075 109 15 V 0002

Dossier déposé le 02/01/2015

Fin du délai d'instruction : 13/07/2015

« Extension avec surélévation d'un étage, après démolition de la toiture, d'un bâtiment d'angle de 4 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour, à usage de bureau transformé en hôtel de tourisme de 37 chambres, transformation du sous-sol d'un des 2 commerces en locaux communs et techniques pour l'hôtel, construction de planchers du R+1 au R+5 pour suppression de la cour, redistribution intérieure avec modification des liaisons verticales après démolition de plancher et modification

partielle de la façade à rez-de-chaussée côté rue Drouot. SHON supprimée : 24 m² ; SHON créée : 205 m² ; surface du terrain : 212 m² ».

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Cet immeuble de rapport à l'angle de la rue de Provence et de la rue Drouot a été édifié en 1854. Élevé de trois étages carrés et d'un quatrième sous comble brisé, il présente sept travées sur la rue Drouot, une sur le pan coupé et trois autres implantées en léger retrait sur la rue de Provence.

Ses façades de pierre de taille présentent un décor sobre de bandeaux d'étages et de chambranles finement moulurés. Elles sont couronnées par un rang de lucarnes à frontons, ponctuellement remplacées sur la rue de Provence par l'installation d'un atelier sous verrière.

Le rez-de-chaussée de l'immeuble a été modifié en 1877 lors de l'installation d'une pharmacie – qui reste exploitée à l'angle des deux rues – entraînant le déplacement de la première volée de l'escalier et la couverture de la courrette. Les distributions intérieures ont été globalement conservées laissant subsister localement quelques traces de moulures en bordure de plafonds.

Le projet de transformation en hôtel de tourisme – 37 chambres – annonce la surélévation de l'immeuble par un étage supplémentaire sous comble donnant à l'immeuble un profil de toiture inusité. Ce niveau, accessible par un ascenseur placé dans le jour de l'escalier, serait éclairé par un second rang de lucarnes et à l'angle, par une verrière prismatique. Les baies en façade seraient

occultées dans leur partie haute afin de dissimuler les faux plafonds en étages.

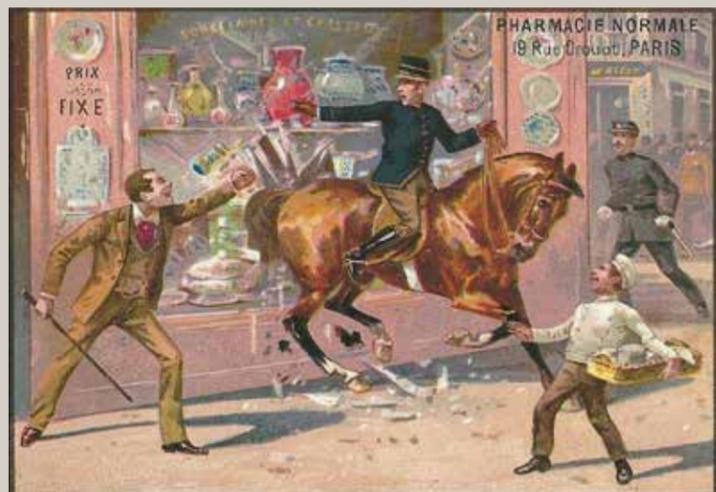
DISCUSSION

Plusieurs membres craignent que le projet ouvre la voie à une surélévation générale de l'îlot. Ils s'amuse de la vue fournie par le pétitionnaire qui cherche à donner l'illusion que l'immeuble surélevé viendrait s'aligner sur l'immeuble voisin. Un membre critique, de son côté, le doublement du comble qu'il compare à celui réalisé au 175, boulevard Saint-Germain (immeuble Sonia Rykiel). Il aurait préféré la transformation du comble actuel en étage carré surmonté d'un nouveau comble.

Un membre accepte, en ce qui le concerne, cette demande de surélévation, dans la mesure où il existe de nombreux exemples à Paris d'immeubles comportant un comble double et qui montrent un pan coupé plus élevé. La présence d'une verrière à l'angle du bâtiment ne le choque pas, même s'il pense que son dessin aurait dû



Extrait du plan local d'urbanisme.



Une pharmacie occupe très tôt le rez-de-chaussée de l'immeuble (carte postale).



Vue actuelle de la façade rue Drouot.



Le comble brisé présente toujours sa silhouette d'origine.



Côté rue de Provence, des ateliers de bijouterie étaient installés sous les combles.



Lors de travaux de 1877, la première volée de l'escalier a été déplacée.

être mieux étudié. Il rejette, en revanche, la présence de garde-corps pour équiper le deuxième rang de lucarnes. Un autre membre développe un point de vue contraire afin de respecter l'histoire, précisant que les surélévations de combles et d'angles n'arrivent que plus tardivement dans le paysage parisien. Il souhaite que le quartier Drouot conserve son architecture principalement haussmannienne jusqu'ici bien préservée. Il s'oppose par ailleurs à l'installation d'un ascenseur dans le vide de l'escalier central et regrette que l'immeuble transformé en hôtel de tourisme perde sa séquence d'entrée et son porche

Un membre observe qu'un nombre croissant d'immeubles de bureaux est transformé en hôtels ce qui entraîne, chaque fois, des demandes de surélévation pour rentabiliser l'équipement. La direction de l'urbanisme précise qu'elle ne s'oppose à cette évolution que lorsqu'il s'agit de transformer des immeubles de logements.

Un consensus s'établit pour juger cette surélévation peu souhaitable et demander que l'ascenseur ne soit pas installé dans le vide central de l'escalier.

VOEU

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 avril 2015, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation de cet immeuble construit en 1854.

La Commission constate que ce bâtiment situé à l'angle de deux rues a conservé ses principales dispositions de volume, d'écriture de façade et de structure intérieure et qu'il forme avec les immeubles situés à proximité, relevant de la même typologie, un ensemble cohérent.

Examinant les modifications apportées par le projet à l'immeuble, la Commission s'oppose à sa surélévation qui verrait un étage supplémentaire sous comble ajouté au brisis d'origine rompre l'unité architecturale du bâti-

ment. Elle juge également regrettable la fermeture de la cour arrière et l'effacement de la structure d'origine au rez-de-chaussée. Elle demande par ailleurs que l'ascenseur prévu ne vienne pas obturer le vide central de l'escalier d'origine.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

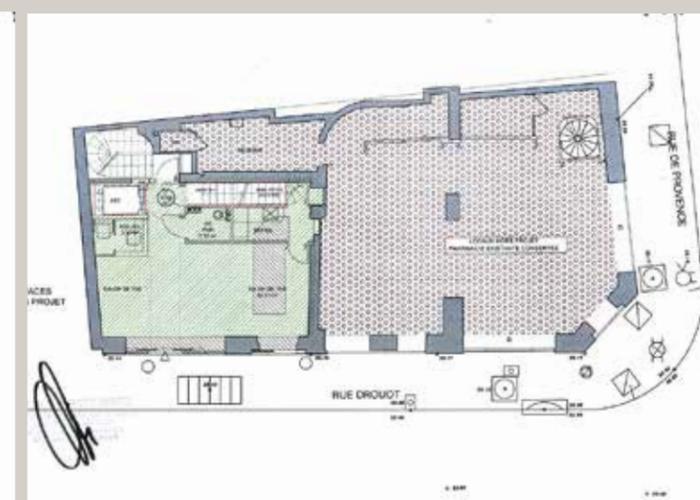
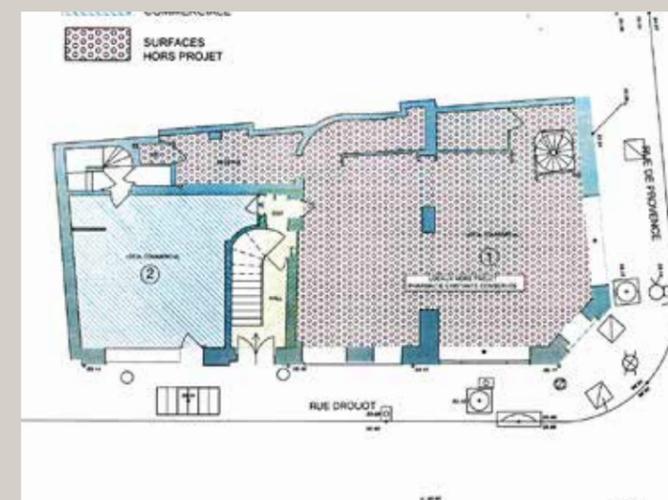
- Archives de Paris : D³P⁴ 357.



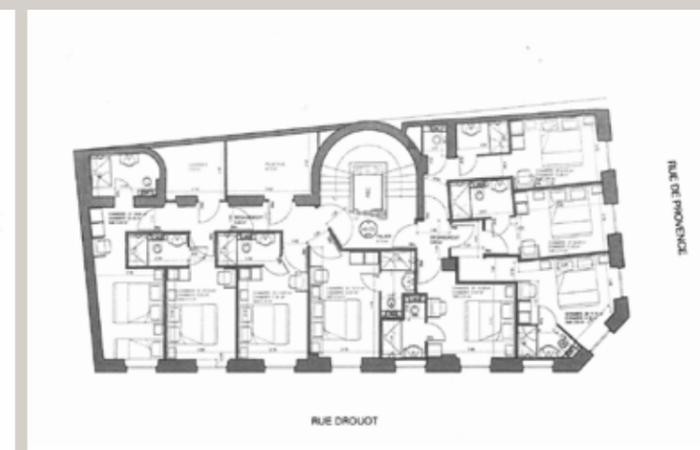
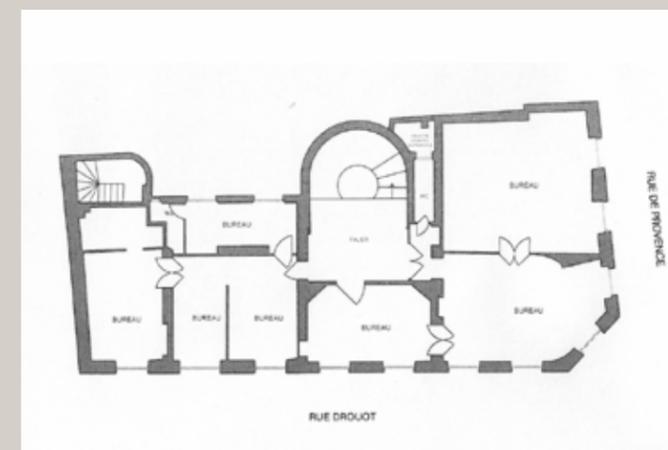
Vue actuelle à l'angle des deux voies.



Insertion du projet de surélévation (© A.L.C. Architecture). La toiture gagnerait un second rang de lucarnes (rentrantes et munies de balconnets) ; l'angle serait entièrement vitré.



Plans du rez-de-chaussée actuel, à gauche et projeté, à droite (© A.L.C. Architecture). Le départ de l'escalier serait à nouveau déplacé.



Plans du troisième étage actuel, à gauche et projeté, à droite (© A.L.C. Architecture). La cour serait bouchée.

[104, RUE DE GRENELLE ET 37, RUE DE BELLECHASSE (07^E ARR.)]

Réaffectation de l'ancienne abbaye de Penthemont

Pétitionnaire : M. THOMAZEAU, François

SCI BELLECHASSE GRENELLE

AC 075 107 15 P 0005

Dossier déposé le 12/02/2015

Fin du délai d'instruction : 06/09/2015

« Restauration et réhabilitation de l'ancienne abbaye de Penthemont. »

PC 075 107 15 V 0007

Dossier déposé le 09/02/2015

Fin du délai d'instruction : 06/09/2015

« Réhabilitation d'un ensemble immobilier de bureau, de 2 et 3 étages sur 1 niveau de sous-sol partiel, sur rue et cour, avec démolition du sous-sol existant pour reconstruction avec extension en vue de l'implantation d'un parking de 28

places et de réserves et locaux annexes pour les bureaux, réaménagement intérieur avec modification des liaisons verticales, démolition de 2 parties à rez-de-chaussée aux droits des pavillons d'entrée pour création des accès au parking par monte-véhicules, ravalement des façades sur rue et cour avec suppression de l'escalier extérieur et rénovation de la verrière côté n°35 rue de Bellechasse, réfection des couvertures avec remplacement de châssis de toit en brisis par des lucarnes et remplacement de fenêtres à rez-de-chaussée sur cour par des portes.

SHON supprimée : 479 m²; SHON créée : 927 m²; surface du terrain : 6 906 m² ».

PC 075 107 15 V 0006

Dossier déposé le 09/02/2015

Fin du délai d'instruction : 06/09/2015

« Changement de destination d'un ensemble immobilier de bureau, de 3 et 5 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour, en hôtel de tourisme, avec réaménagement intérieur, modification des liaisons verticales, décaissement du sous-sol, ravalement des façades sur rues et cour avec suppression du monte-charge extérieur côté cour, réfection des couvertures avec remplacement de châssis de toit en brisis par des lucarnes et création d'une entrée secondaire en remplacement d'une fenêtre, côté rue de Grenelle.

SHON supprimée : 405 m²; SHON créée : 201 m²; surface du terrain : 6 906 m² ».

PROTECTIONS

Édifice concerné par des protections au titre des Monuments historiques :

- temple de Penthemont (ancienne église) ; l'ancienne abbaye de Penthemont ; les façades et toitures sur cours du

bâtiment conventuel principal ; grand salon au premier étage avec son décor : classement par arrêtés des 21 mars 1983 et 11 septembre 2013.

- façades et toitures entourant la cour d'honneur (sauf celles classées), salon central du rez-de-chaussée du corps de bâtiment principal sur la cour d'honneur ; enfilade des salons du premier étage du corps de bâtiment principal sur la cour d'honneur (sauf salon central classé devenu bureau du ministre) : inscription par arrêtés des 21 mars 1983 et 24 décembre 1992).

- Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Faubourg-Saint-Germain.

- site inscrit.

PRÉSENTATION

L'abbaye de Penthemont est fondée à Beauvais, en 1217, par Philippe de Dreux. Transférée à Paris, en 1672, l'abbaye s'établit dans les anciens bâtiments de la congrégation des Augustines du Verbe Incarné. Le couvent est progressivement reconstruit durant la seconde moitié du XVIII^e siècle.



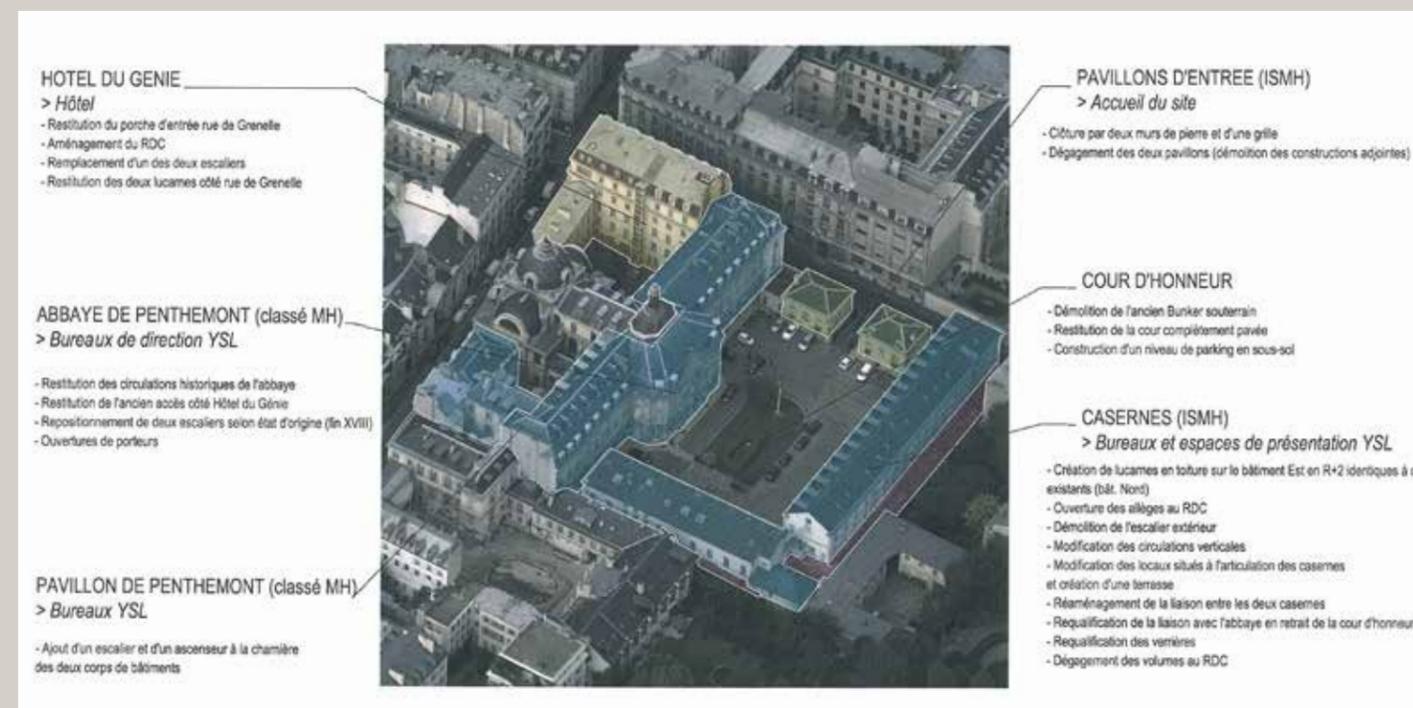
Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue actuelle de l'entrée, rue de Bellechasse.



Vue de l'ancienne chapelle de l'abbaye, rue de Grenelle. Cliché Charles Lansiaux, 15 mai 1918 (Commission du Vieux Paris).



Plan de repérage des différentes parties du site concernées par le projet, avec l'indication des protections et des intentions (© Atelier d'architecture Chaix et Morel et associés ; Lagneau - architectes).

Il a accueilli des jeunes filles pensionnaires ainsi que des dames de l'aristocratie. Le chantier commence en 1747 sous la direction de Pierre Contant d'Ivry avec les bâtiments conventuels composés de deux ailes sur jardin. Leurs élévations, sobres et régulières, présentent de grandes fenêtres en plein cintre à rez-de-chaussée et deux étages (le second, plus bas, s'éclairant par des fenêtres cintrées). Un pavillon central forme un avant-corps en forte saillie, adoucie par des pans coupés. D'inspiration palladienne, il superpose deux ordres autour de grandes baies (celle de l'étage sous fronton éclairant à l'origine l'appartement de l'abbesse et celle du bas permettant initialement l'accès à la chapelle). Ces motifs concentrent l'unique décoration de la façade.

Entre ces ailes et la rue de Grenelle, la chapelle est commencée en 1753. Bénie en 1756, elle n'est achevée que dix ans plus tard et suscite l'admiration des contemporains. Son plan en croix latine, dont le bras nord forme le chœur des religieuses, est surmonté par une coupole sur pendentifs remarquable pour l'originalité de sa structure en voûte sarra-

sine.

Le chantier se poursuit par l'aile ouest, due à l'architecte Petit.

Après la Révolution, le couvent devenu propriété nationale est adjudgé par parties. Le percement de la rue de Bellechasse, en 1805, est contemporain de la transformation de l'abbaye en caserne de la Garde impériale qui prend accès sur cette nouvelle voie. À la Restauration, l'installation des gardes du corps du roi transforme le jardin en une cour entourée d'écuries, peut-être éclairées par de simples demi-lunes. Après la révolution de 1830, les hussards s'approprient les lieux, n'hésitant pas à étendre les écuries au rez-de-chaussée de l'ancienne abbaye.

En 1844, l'église remise à la ville de Paris est affectée au culte réformé et adaptée par Victor Baltard qui sépare définitivement l'église du couvent en tournant son accès sur la rue de Grenelle.

À l'angle des deux voies, un immeuble de facture simple est construit au milieu du XIX^e siècle, pour le Génie. En 1857, lors

de l'affectation de la caserne à l'escadron des Cent-Gardes, la garde personnelle de Napoléon III, les écuries sont surélevées de deux niveaux avec un comble à lucarnes. Deux pavillons d'entrée sont ajoutés à cette occasion, rue de Bellechasse.

Les locaux sont utilisés en caserne jusqu'en 1915, puis par l'administration des pensions qui abaisse les appuis des fenêtres à rez-de-chaussée des écuries pour un usage de bureaux. Le 39, rue de Bellechasse est surélevé en 1931.

Les transformations projetées aujourd'hui ne concernent pas la chapelle qui appartient au domaine de la ville de Paris. Il est envisagé de juxtaposer deux programmes : un hôtel de tourisme dans le bâtiment à l'angle des deux rues, et le siège social de la maison Saint-Laurent dans le reste des bâtiments.

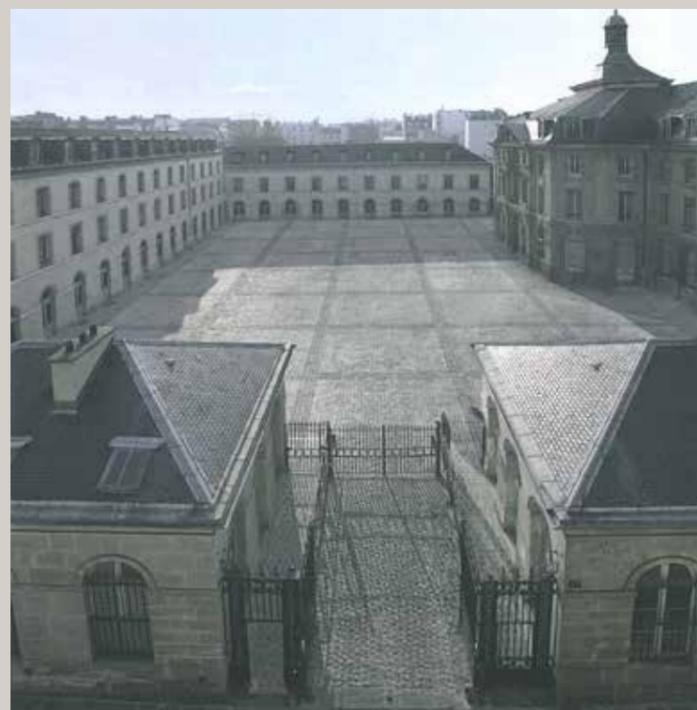
L'intervention bien qu'importante, s'annonce respectueuse du patrimoine du XVIII^e siècle. Les démolitions affecteraient davantage les bâtiments XIX^e et notamment les anciennes écuries (1814-1818) : agrandissement des fenêtres en portes

qui achèverait de faire disparaître la lecture de la fonction initiale et démolition de la première volée de l'escalier principal (Second Empire). Le creusement complet de la cour doit entraîner la démolition d'une casemate aménagée dans l'entre-deux-guerres. De petites dimensions, ce « bunker » est constitué d'anciennes caves transformées en abri.

DISCUSSION

Un membre aurait aimé que le bunker qui renferme une machine permettant la régénération de l'air tout à fait originale puisse être préservé. De l'échange qui suit, il ressort que plusieurs autres sites de la capitale disposent encore d'un tel abri (ancien ministère du travail, avenue de Ségur ; hôtel de la marine ; PC de la Libération, sous la place Denfert).

Quelques remarques sont formulées sur le projet. Un membre se demande si la création d'un parc de stationnement sous la cour a pris en compte le classement du site en zone inondable. Il estime par ailleurs qu'il aurait été préférable de respecter la tradition qui veut que les lucarnes soient



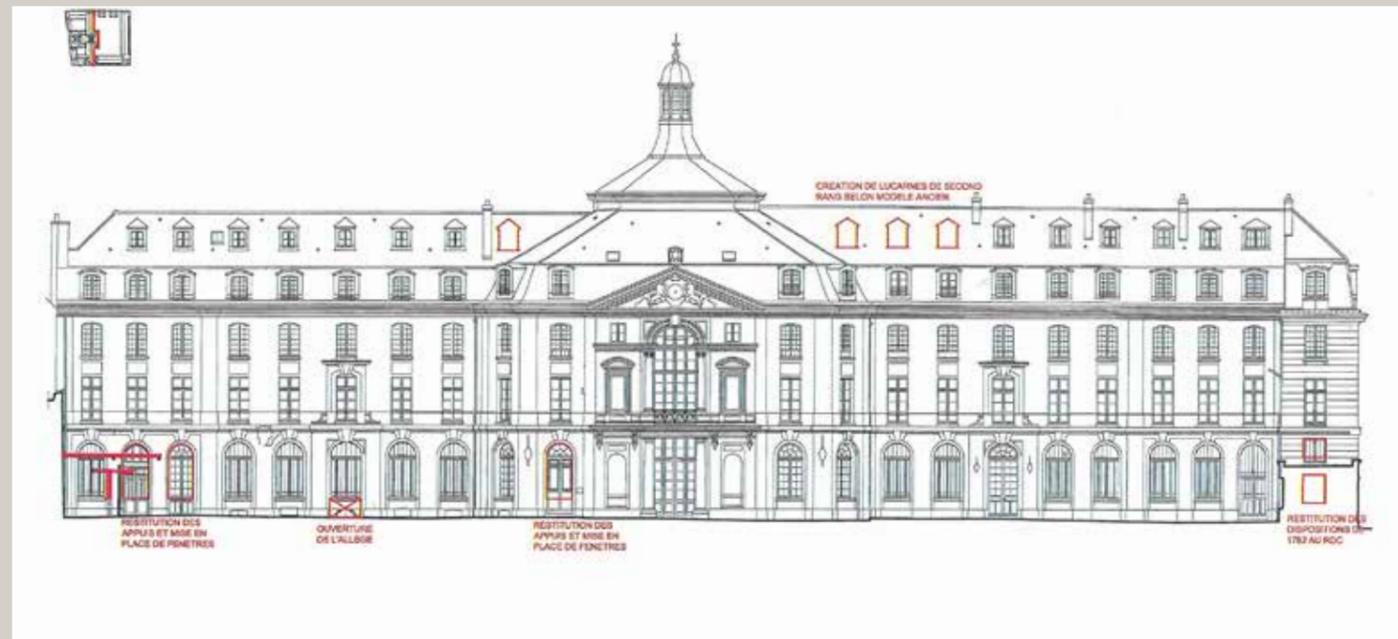
Vue de la cour, depuis la rue de Bellechasse : état actuel à gauche et état projeté à droite. Toutes les baies du rez-de-chaussée seraient modifiées et des lucarnes seraient créées sur l'aile du fond (© Atelier d'architecture Chaix et Morel et associés ; Lagneau - architectes).

Vues de l'ancien réfectoire voûté qui sera restauré dans le cadre du complexe Yves Saint Laurent et vue de la cour arrière qui sera celle de l'hôtel.

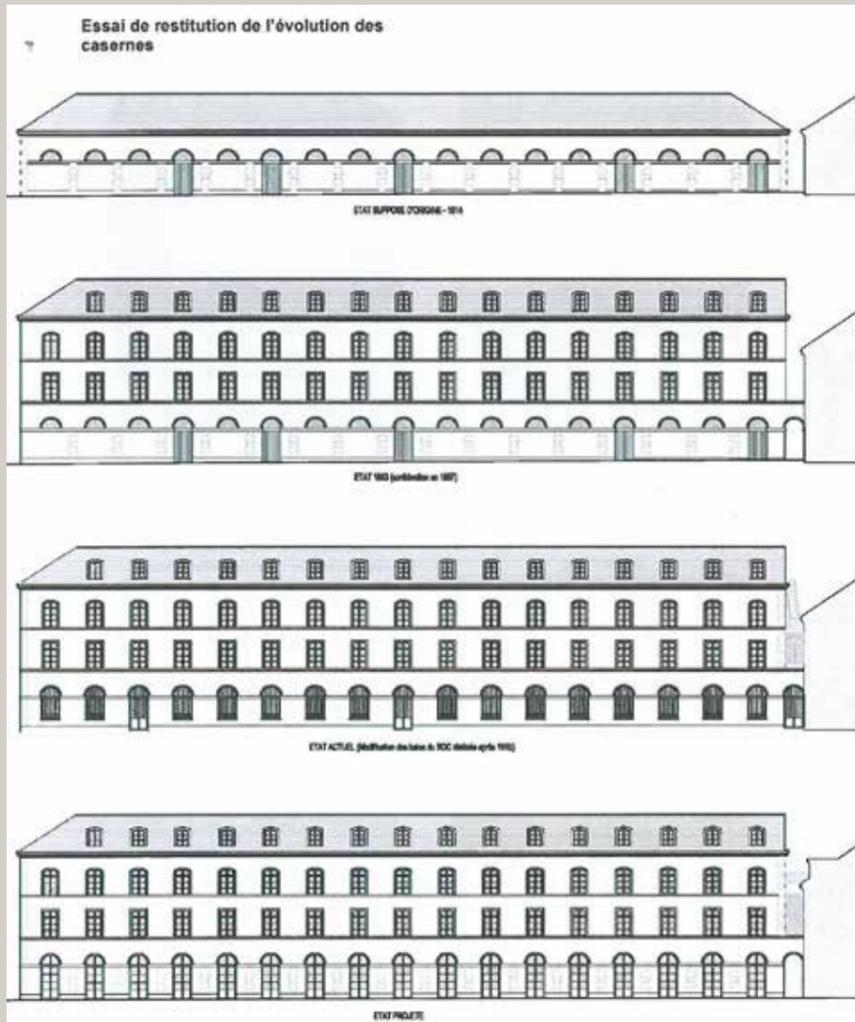
plus étroites que les fenêtres d'étages. Un autre membre fait remarquer qu'un nombre croissant d'immeubles, certains protégés, sont actuellement transformés en hôtels de luxe. La Commission se montre sensible à la qualité du projet et apprécie en particulier la restitution des anciennes galeries de l'abbaye au rez-de-chaussée et à l'étage, côté rue de Grenelle. Elle souhaite qu'un arrangement soit trouvé avec la Ville de Paris pour parvenir à un meilleur traitement du mur de clôture entre la cour sud qui verra son entrée sur la rue de Grenelle rétablie et le côté extérieur du temple. Elle demande par ailleurs à pouvoir visiter le site.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris : CA 07e-053 et CA 07e-suppl. 246.
- *Le faubourg Saint-Germain : la rue de Grenelle*, Paris, AAVP, 1985 (1980), p. 41-43.
- Jean-Louis Baritou et Dominique Foussard (dir.) *Chevetot Contant Chaussard : un cabinet d'architectes au siècle des Lumières*, Paris, DAAVP, 1987, p. 147-153.
- Étude GRAHAL, *Mission d'expertise patrimoniale sur l'ancienne abbaye de Panthémont*, février 2012.



Repérage des modifications envisagées sur la façade de l'abbaye (© Atelier d'architecture Chaix et Morel et associés ; Lagneau - architectes).



Ci-contre, hypothèse d'évolution de l'élévation de l'aile des écuries et état projeté (© Atelier d'architecture Chaix et Morel et associés ; Lagneau - architectes).

Ci-dessous, vue actuelle de la façade de la caserne.



Plan de repérage des démolitions à rez-de-chaussée (© Atelier d'architecture Chaix et Morel et associés ; Lagneau - architectes).

[77-81, RUE ALEXANDRE-DUMAS ET 22-26, RUE MONTE-CRISTO (20^E ARR.)]

Mise en accessibilité de l'église Saint-Jean-Bosco

Pétitionnaire : M. BEYLOT, Alain
ASSOCIATION CHARONNE PLANCHAT
PC 075 120 15 V 0002

Dossier déposé le 20/01/2015

Fin du délai d'instruction : 13/09/2015

« Mise en accessibilité de l'église Saint-Jean-Bosco avec pose d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite, création d'une passerelle et d'une porte au 1er étage et installation d'une clôture. »

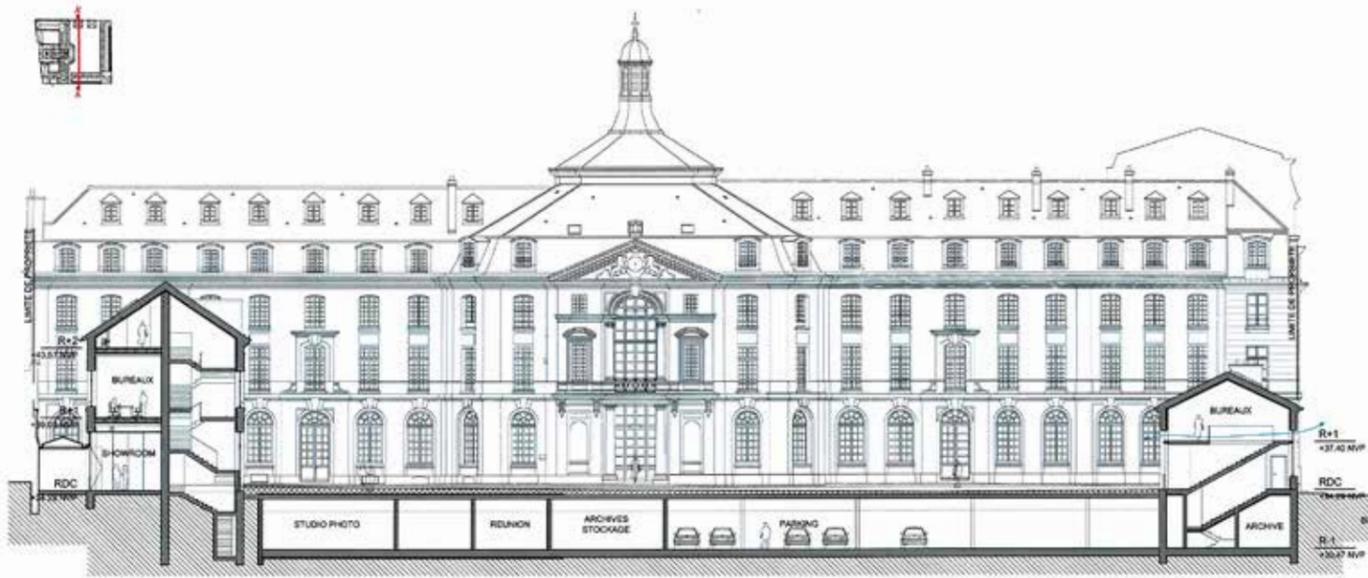
PROTECTION

Édifice concerné par une protection au titre des Monuments historiques : « L'église en totalité, à l'exception de l'église basse et du presbytère construits au-dessus de la

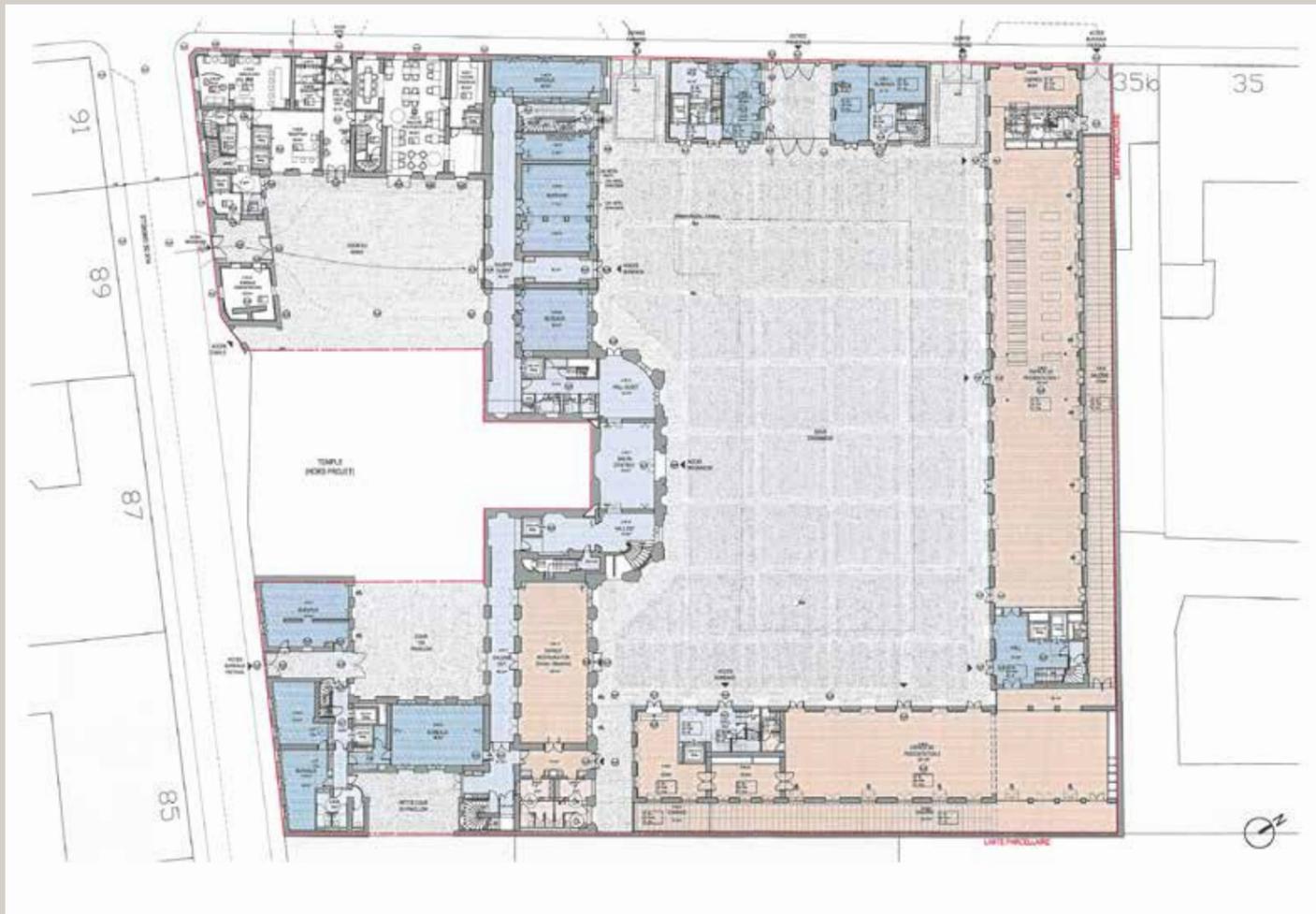
sacristie » : inscription par arrêté du 14 mai 2001.

PRÉSENTATION

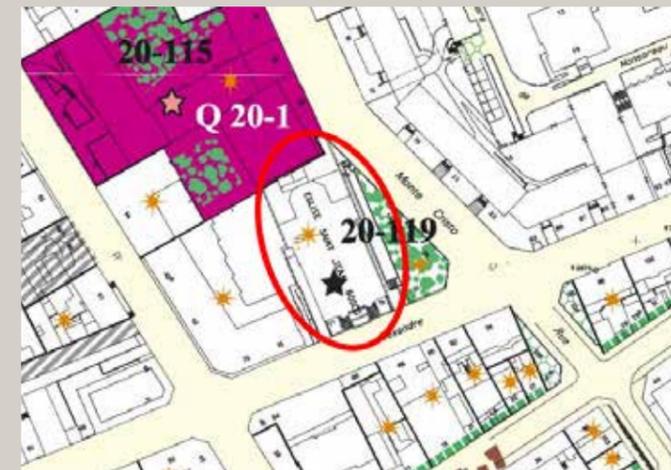
À l'origine de l'actuelle église Saint-Jean-Bosco se trouve un ambitieux projet de la Société des salésiens d'implanter à Paris un patronage dans la tradition des institutions d'éducation créées en Italie par la congrégation. Favorisé par le cardinal-archevêque de Paris (sans toutefois que l'archevêché participe au financement), le projet est piloté par le père Vincent Siméoni qui imagine la construction d'un ensemble immobilier composé d'écoles primaire, secondaire et professionnelle, d'un internat, de salles pour le patronage et d'une église qui serait le cœur de l'ensemble. Il s'adresse pour cela à l'architecte Démé-



Élévation projetée de la façade de l'abbaye (© Atelier d'architecture Chaix et Morel et associés ; Lagneau - architectes).



Plan de l'état projeté du rez-de-chaussée (© Atelier d'architecture Chaix et Morel et associés ; Lagneau - architectes).



Extrait du plan local d'urbanisme.



Maquette du projet initial de patronage (Archives de la maison provinciale de l'ordre des Salésiens, photo V. Gaudard CRMH Île-de-France).



L'église vue depuis la rue de Buzenval dans les années 1930 (carte postale).

trius Rotter (1878-1937) qui signe un projet en avril 1932 exploitant la totalité de la parcelle à l'angle de la rue Planchat et de la rue Alexandre-Dumas – où les salésiens animaient depuis 1921 le patronage Sainte-Anne.

Malgré un financement incomplet – mais les salésiens comptaient sur l'effet d'engouement entraîné par l'annonce de la canonisation prochaine de Jean Bosco, fondateur de l'ordre –, le chantier de construction est ouvert en décembre 1933 afin de conforter par ailleurs la présence de la congrégation sur une parcelle menacée par le prolongement de la rue Monte-Cristo.

Seule l'église est construite lors de cette campagne conduite par René Rotter, le fils de l'architecte concepteur. Le 10 octobre 1937, l'édifice, dont le décor intérieur n'est pas encore achevé, est béni et ouvert au culte. Réalisé tel que prévu initialement lorsque l'on projetait de créer parallèlement un grand patronage, le bâtiment présente deux sanctuaires superposés : une église haute, paroissiale, et une chapelle basse, réservée aux élèves. Cette

dernière, de plain-pied avec les deux cours latérales, s'ouvrirait par des portiques (ou « préaux ») à arcades formant le socle de l'édifice côté cour. En façade, cette superposition est clairement indiquée par le jeu des volées de marches divergentes qui dégagent un accès central relativement modeste vers la chapelle basse et conduisent de manière majestueuse au portail de l'église haute.

Sous l'inspiration du père Siméoni, le décor intérieur de l'église associe de manière spectaculaire les arts visuels – mosaïque, vitraux, peinture et sculpture – et les arts décoratifs. Il laisse toutefois perceptible la structure constructive, notamment le couvrement de la nef aux grandes qualités architecturales.

L'édifice de Rotter est célèbre dans l'histoire de l'architecture religieuse française du XX^e siècle pour son utilisation du béton armé dans une manière qui associe les réminiscences de l'architecture gothique et l'esthétique moderne. Il constitue également le dernier exemple parisien d'église à grand décor, associant peinture, mo-

saïque et vitraux dans un concert d'images et de couleurs qui ne devait plus se rencontrer par la suite. Le bon état de conservation de cet ensemble architectural, décoratif et mobilier et son exceptionnelle cohérence ont motivé la protection au titre des Monuments historiques de l'église en totalité – à l'exception de la chapelle basse, entièrement restructurée dans les années 1990 (à cette occasion, les arcades du socle furent fermées par des châssis vitrés).

La construction des deux bâtiments qui devaient accompagner l'église n'a jamais été entreprise. En 1963, la rue Monte-Cristo a été prolongée, mais avec un alignement modifié pour préserver l'église et se raccorder à la rue de Buzenval. Un espace triangulaire, devenu aujourd'hui un jardin, s'est ainsi formé, dégagant totalement la façade orientale de l'édifice.

La demande actuelle vise à rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'église haute (la restructuration de 1998 n'ayant répondu à cette demande que pour

les espaces secondaires). La solution finalement retenue projette d'installer un élévateur extérieur plaqué contre la façade est (côté jardin). Grâce à une passerelle et à l'ouverture d'une porte sous le vitrail de la première travée, il permettrait d'accéder directement à l'église à la hauteur des fonds baptismaux. La cabine vitrée serait insérée dans une structure métallique reprenant le dessin des grilles extérieures de l'église – dues au ferronnier Subes, comme les portes et la croix sommitale du clocher.

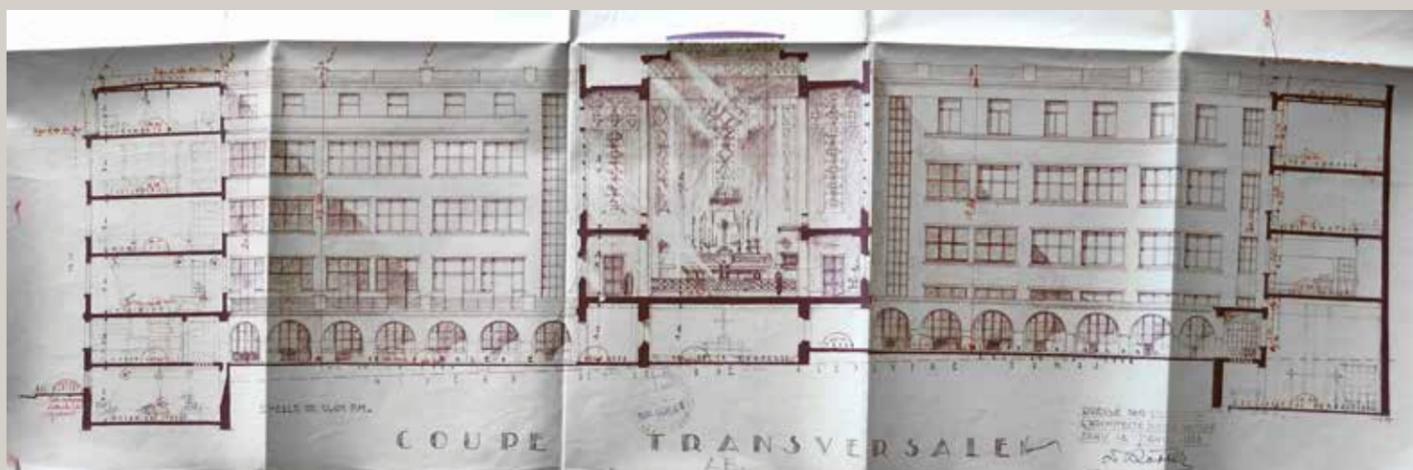
À l'intérieur, la baie envisagée suppose le déplacement de la grille qui ferme l'espace de la chapelle baptismale, dont le fond est revêtu d'une vaste composition des ateliers Mauméjean associant fresque et mosaïque. Œuvre de Paul Kriss, la grille ornée de cabochons de céramique par Marjolaine et Luc Lanel participe à une composition décorative particulièrement cohérente – « l'un des ensembles les plus réussis de l'édifice » selon Valérie Gaudard.



Perron d'entrée de l'église.



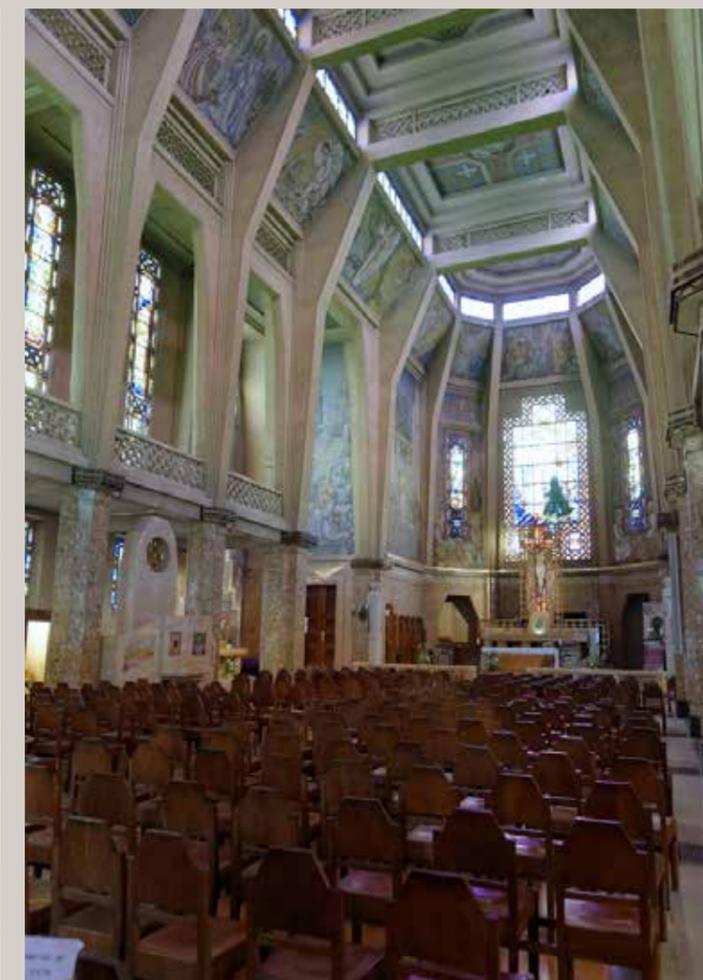
Vue actuelle de l'église depuis la rue de Buzenval.



Coupe transversale de l'église et du patronage, dessin de Demetrius Rotter, avril 1932 (Archives de Paris).



Vue actuelle de la chapelle des fonds baptismaux.



Vue actuelle de la nef.

DISCUSSION

Un membre met en avant la qualité d'ensemble de l'église. Il se félicite que les confessionnaux, qui servent aujourd'hui à présenter les objets liturgiques, aient pu être, grâce à cela, préservés et il regrette que le clergé n'aille pas dans le même sens en ce qui concerne la chapelle des fonts baptismaux.

Un autre membre, sans sous-estimer la nécessité de rendre l'église accessible à tous, juge cependant l'emplacement proposé mal choisi. La création d'un accès par l'intérieur, utilisant le bas-côté ouest de l'église, déjà modifié, aurait la préférence de la Commission.

VOEU

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 avril 2015, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de mise en accessibilité de l'église Saint-Jean-Bosco.

La Commission ne peut que se réjouir du principe d'une

telle opération mais juge que la haute qualité architecturale de l'édifice qui constitue également le dernier exemple parisien au vingtième siècle d'une église à grand décor aussi remarquable, ont été insuffisamment pris en compte. Elle s'oppose, pour ces raisons, à l'installation d'un élévateur qui entraînerait le percement de la façade Est de l'édifice sous le vitrail de la première travée et le déplacement de la grille de la chapelle des fonts baptismaux qui en détruirait la cohérence.

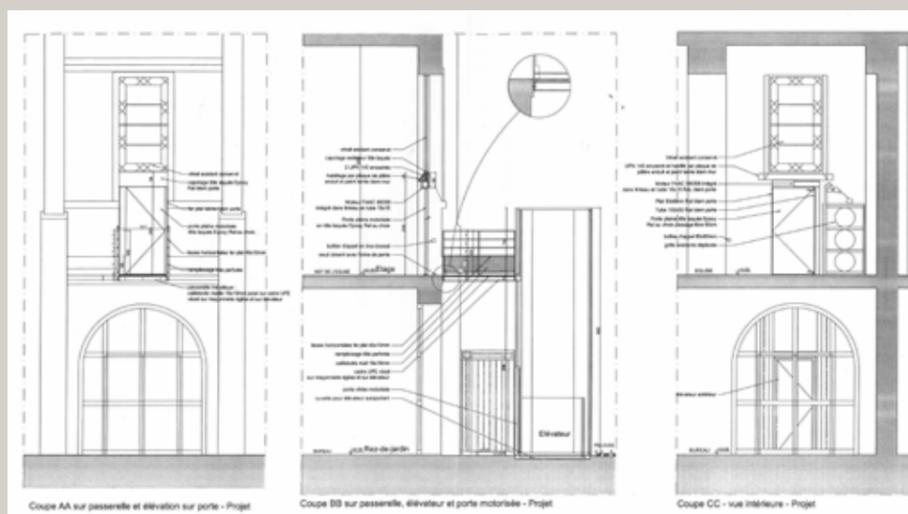
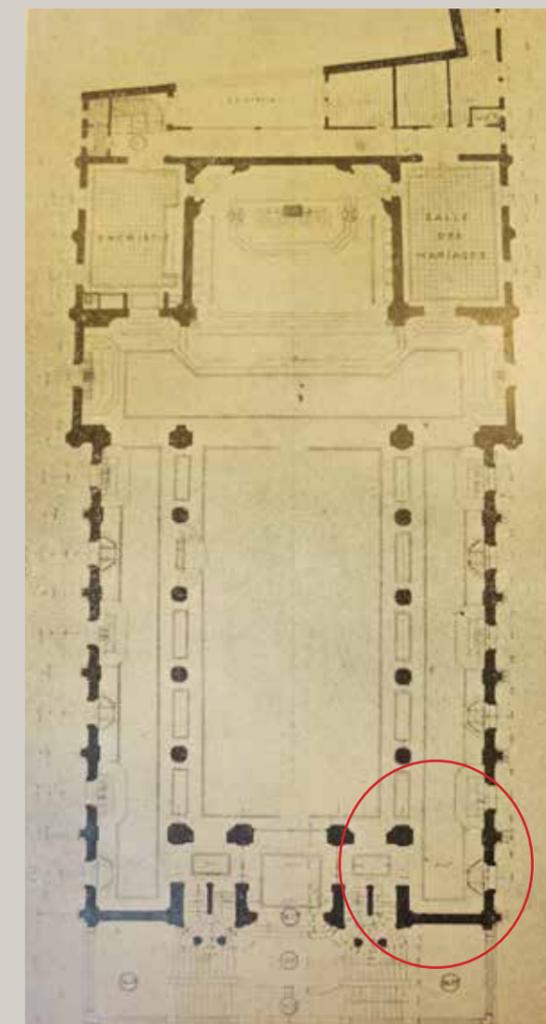
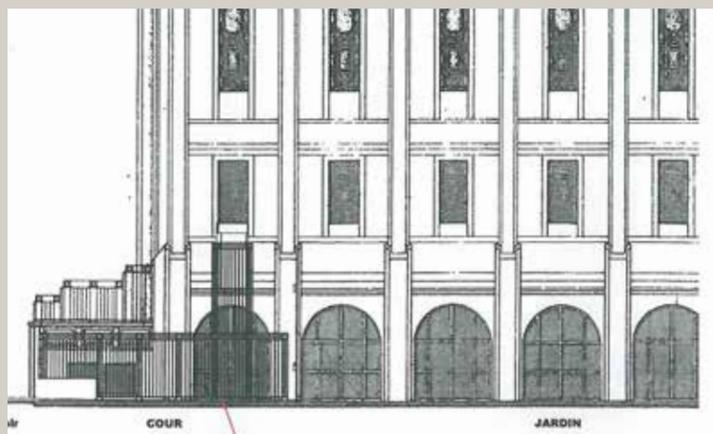
Elle demande en conséquence que soient étudiées des solutions alternatives, en privilégiant celle d'un accès depuis le niveau bas du côté ouest, là où des aménagements récents ont déjà modifié l'état d'origine.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO12 456 et 2351W 36.
- Jean Favier, « Eglise Saint-Jean de Bosco par D. Rotter, architecte S.C. et René Rotter, architecte D.P.L.G. », *La construction moderne*, 6 février 1938, n° 15, p. 255-260.

- Charles Roset, « L'église Saint-Jean Bosco, à Paris. Architectes : D. Rotter, S.C. et R. Rotter, D.P.L.G. », *La technique des Travaux*, décembre 1937, n° 12, t. 13, p. 622-629.
- Jean Favier, « Eglise Saint-Jean de Bosco par D. Rotter, architecte S.C. et René Rotter, architecte D.P.L.G. », *La construction moderne*, 6 février 1938, n° 15, p. 255-260.
- *Revue de l'art*, n° 29, 1975, p. 44.
- Simon Texier, *Eglises parisiennes du XXe siècle, architecture et décor*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, s.d. [1997].
- Marie-Claude Blanc-Chaléard, « Au temps du Charonne italien », *Le XXe arrondissement. La montagne à Paris*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 1999, p. 176-180.
- Valérie Gaudard, « Éloge du décor : l'église Saint-Jean-Bosco à Paris, sanctuaire national du père des orphelins », *In Situ*, n° 12, mis en ligne le 03 novembre 2009 (<http://insitu.revues.org/6849>).

Vue actuelle de la chapelle des fonts baptismaux que l'on rencontre immédiatement à droite de l'entrée. Une porte serait ouverte sous le vitrail.



Ci-dessus : vues de la façade ouest déjà altérée par des escaliers de secours et de la façade ouest où est prévu l'installation de l'ascenseur. Sur le plan sont localisés les fonts baptismaux.

Insertion du projet (© Corinne Callies architecte).

Ci-dessus, vue intérieure et extérieure de la fenêtre dont l'allège sera supprimée pour servir d'accès handicapé ; détail du projet d'élévateur extérieur (© Corinne Callies architecte).

[108, RUE DU FAUBOURG-SAINT-DENIS (10^E ARR.)]

Démolition d'un immeuble des années 1840

Pétitionnaire : M. BEM, Franck

AIT FAUBOURG REPRESENTEE PAR ARIZONA INVESTISSEMENTS SA

PC 075 110 15 V 0007

Dossier déposé le 26/02/2015

Délai d'instruction : début d'instruction retardé car le dossier est incomplet.

« Construction, après démolition des 2 bâtiments existants à usage d'habitation et d'artisanat avec conservation des façades et des caves voûtées en sous-sol, d'un bâtiment comprenant un hôtel de tourisme de 83 chambres et 15 logements sociaux, de 5 étages + mezzanine dans le volume du R+5, avec décaissement pour extension du niveau de sous-sol et implantation d'une

piscine, ravalement et remplacement des menuiseries extérieures, végétalisation de la toiture-terrasse sur cour et création d'un jardin.

SHON supprimée : 3 302 m² ; SHON créée : 5 295 m² ; surface du terrain : 1 693 m² ».

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

La parcelle du 108, rue du Faubourg-Saint-Denis, située dans l'emprise de l'ancien couvent des sœurs de la Charité, correspond à l'ancienne « buanderie des sœurs » – maison d'un étage avec boutiques et dépendances. Vendue comme

bien national en 1796, elle est d'abord maintenue en l'état avant que ne soit élevé, entre 1841 et 1851, un immeuble de rapport de neuf travées, double en profondeur, comprenant un rez-de-chaussée à usage de boutiques sur caves (dont une partie paraît avoir été employée de caves précédentes), trois étages carrés et un comble à faible pente. Le porche, initialement en limite séparative, a été déplacé pour la construction de l'aile droite sur la cour où sont installées des écuries. Celles-ci font place, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, à des hangars eux-mêmes remplacés, au début du XX^e siècle, par les ateliers actuels. Ces derniers sont élevés d'un étage sur un plan en U. À l'intérieur, deux grands atriums sont couverts de lanterneaux vitrés. L'aménagement d'un hôtel de tourisme et de quinze logements sociaux conduit à envisager la démolition de l'immeuble sur rue hormis sa façade, pour construire un bâtiment plus épais auquel seraient ajoutés deux niveaux. À l'arrière, l'aile droite serait intégralement démolie. Le reste des ateliers serait également démoli à l'exception des

façades transformées par une surélévation de deux étages.

DISCUSSION

Un membre met en évidence le caractère illusoire de l'intervention qui affiche une volonté de conservation impossible, dans les faits, à respecter. Il ne croit pas à la possibilité technique de préserver quoique ce soit des façades d'origine dès lors que l'on se propose d'intervenir aussi lourdement. Il ne peut s'agir que d'une reconstruction d'ailleurs imposée par l'économie générale du projet.

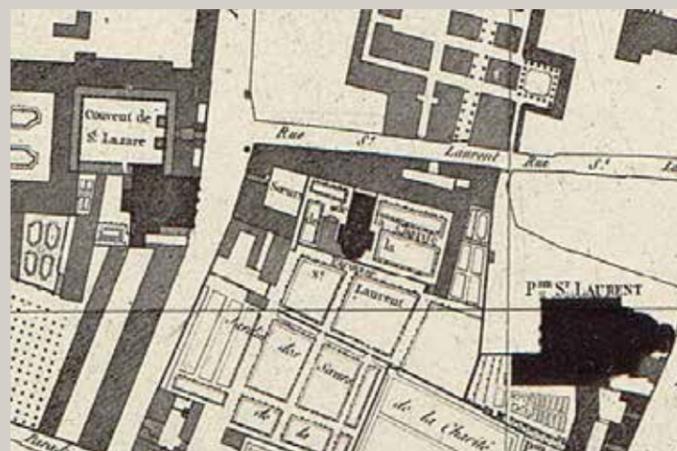
Le débat se concentre sur la conservation de l'immeuble sur rue. Un membre souligne le caractère soigné de sa façade. La surélévation proposée est unanimement critiquée, de même que l'absence de prise en compte de l'intérêt patrimonial de l'immeuble et de son intégration urbaine. Le président rappelle l'existence ancienne de la prison Saint-Lazare qui occupait l'autre côté de la rue et du traumatisme qu'a provoqué, dans le quartier, sa disparition à la fin des années 1940.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Détail d'un pilastre de la façade.



Détail du plan de Paris d'Edme Verniquet, 1785-1791.



Vue actuelle depuis le fond de la cour.



Détail des voûtes de la cave du bâtiment rue.



Vue des ateliers depuis le bâtiment rue.



État actuel de l'aile gauche sur cour.

VOEU

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 avril 2015, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration lourde de l'immeuble sur rue équivalant à sa démolition.

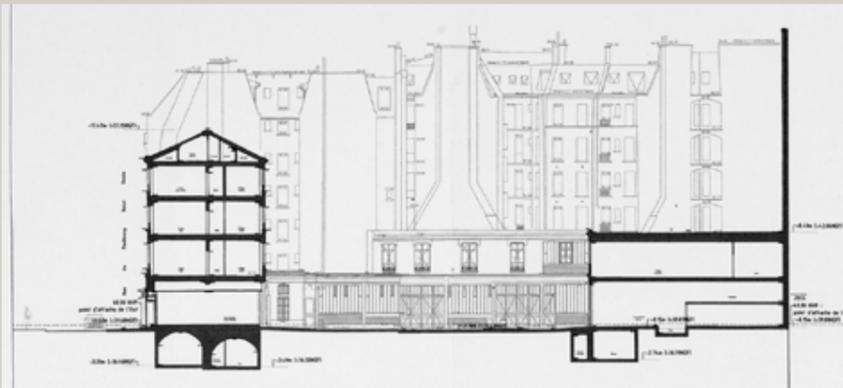
La Commission demande la conservation de cet immeuble datant des années 1840 et s'oppose à tout projet de sa surélévation. Elle note la rareté des bâtiments de cette époque qui, comme celui-ci, présentent un nombre élevé de travées (9) ainsi que le caractère soigné des décors de façade et de sa séquence d'entrée (porte et passage). Elle souligne par ailleurs que cet immeuble est l'un des derniers bâtiments anciens conservés à proximité immédiate de l'ancien enclos Saint-Lazare fortement modifié au vingtième siècle et qu'il y a lieu, pour cette raison supplémentaire, de le préserver.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives nationales : MC/ET/LXXII/595 (21 et 22 février 1815), MC/ET/ XLIX/1267 (12 juillet 1841), MC/ET/XLIX/1481 (1^{er} et 2 août 1865) et MC/ET/LX/932 (16 avril 1874).
- Archives de Paris : D³P⁴ 410 et 413, DQ³⁸ 163 et 620.
- *Sommier des biens nationaux de la ville de Paris conservé aux archives de la Seine. De la cinquième à la neuvième municipalité (articles 1741 à 4270)*, publié par H. Moran & L., Paris, L. Cerf, 1920, p. 83, notice 2047.



Vue actuelle depuis le square Alban-Satragne.



COUPE LONGITUDINALE LL' SUR TERRAIN NATUREL EXISTANT



COUPE LONGITUDINALE LL' SUR TERRAIN NATUREL PROJETE



Ci-dessus, repérage des démolitions (© Cyril Durand Behar architectes) ; les liserés bleus indiquent les façades conservées.

Ci-contre, coupes transversales actuelle et projetée (© Cyril Durand Behar architectes).



Perspective du projet, côté rue (© Cyril Durand Behar architectes).

[4, RUE CHAUCHAT ET 3, RUE DROUOT (09^E ARR.)]

Restructuration et réunion de deux immeubles

Pétitionnaire : M. DONNET, Eric

GROUPAMA GAN VIE

PC 075 109 15 V 0011

Déposé le 26/02/2015.

Délai d'instruction : début d'instruction retardé car le dossier est incomplet.

« Restructuration d'un ensemble de bâtiments de 3 et 5 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rues et cour, à usage de bureau et d'habitation supprimée pour être transformée en bureau, modification des liaisons verticales, démolition du bâtiment en R+3 pour création d'une cour à rez-de-chaussée couverte par une verrière, suppression de la cour existante par la construction d'un bâtiment en R+5 avec espace technique sous-pergola en R+6, démolition

des toitures arrières pour reconstruction de toitures-terrasses avec espaces végétalisés, création de lucarnes versants rues en remplacement de châssis de toit, ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures et suppression des grilles aux fenêtres côté rue Chauchat.

SHON supprimée : 765 m² ; SHON créée : 1 096 m² ; surface du terrain : 944 m² ».

PROTECTION

Aucune

PRÉSENTATION

Les immeubles du 4, rue Chauchat et du 3, rue Drouot

font partie du lotissement de l'ancien Opéra de la rue Le Peletier, disparu dans l'incendie de 1873 qui libéra un vaste terrain à bâtir à l'angle des anciennes rues Grange-Batelière, Pinon et Le Peletier.

Ces deux bâtiments constituaient à l'origine deux propriétés distinctes : le 3, rue Drouot, en dépit de son aspect domestique, est construit en 1876 pour abriter les bureaux de la banque Lehideux et Cie, la cour étant couverte d'une verrière dès la construction. La façade à cinq travées et trois étages carrés présente un rez-de-chaussée rythmé de pilastres cannelés et bagués. Le premier étage, éclairé par des baies sous frontons, est souligné par un balcon sur consoles.

Le 4, rue Chauchat, est un immeuble de rapport distinct, conçu en 1878 par l'architecte Émile Gaudré. Large de six travées et présentant un décor de façade soigné d'inspiration classique, il comptait initialement un appartement par niveau et des locaux d'activités à rez-de-chaussée. Ses étages bas devaient rapidement accueillir les bu-

reaux de maisons de commerce et de banques.

Les deux propriétés ont été réunies en 1919, date probable de la construction de la verrière sur plan carré et de l'escalier secondaire à la jonction des deux immeubles alors intégralement utilisés en bureaux. L'aile en retour du n°3, rue Drouot est surélevée vers cette époque. L'ensemble, qui abrite encore plusieurs sociétés au début des années 1950, passe à une compagnie d'assurance – La Nationale – en 1956 puis à d'autres compagnies qui réalisent des travaux, mal documentés, destinés à améliorer la communication entre les deux adresses. Chaque immeuble demeurent cependant une entité fonctionnellement autonome.

Un projet de restructuration propose à présent d'améliorer le fonctionnement existant pour transformer cet ensemble en un seul et même bâtiment. Les démolitions concerneraient l'escalier principal de l'immeuble Drouot, ainsi que le bâtiment de liaison datant probablement de la deuxième moitié du XX^e siècle. La conservation de la verrière ajoutée en 1919



Extrait du plan local d'urbanisme.



Ci-dessus, détail d'une grille de fenêtre sur la rue Drouot.

Ci-contre, façade rue Drouot.



Détail d'un décor subsistant après travaux côté rue Chauchat.



Ci-dessus, séquence d'entrée rue Chauchat.
Ci-contre, façade sur la rue Chauchat.

à l'immeuble Chauchat, réputée non conforme aux normes actuelles, serait à l'étude. Les cloisonnements, déjà largement modifiés disparaîtraient au profit de plateaux libres pour répondre aux besoins de flexibilité (ces travaux sont commencés). Les façades seraient ravalées et les menuiseries entièrement remplacées.

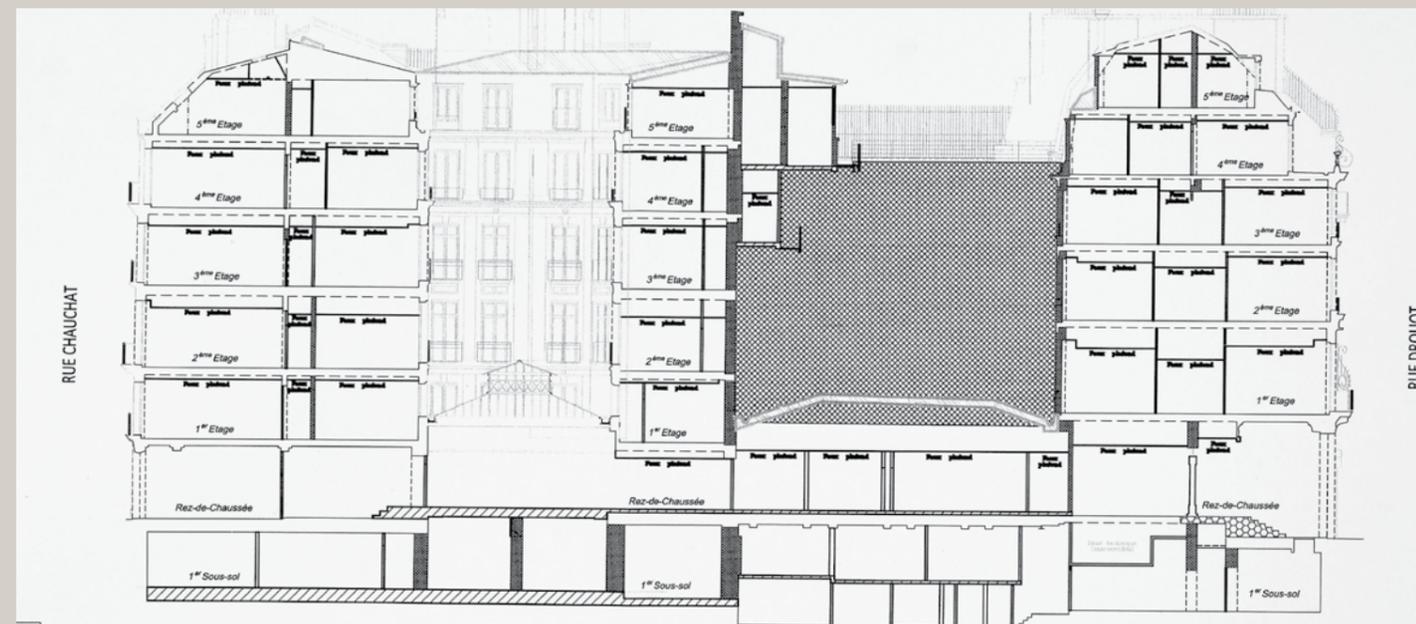
DISCUSSION

Le président demande à la direction de l'urbanisme de vérifier que les travaux n'ont pas encore commencé comme pourrait le laisser supposer l'état matériel de certains plateaux intérieurs observés lors de la visite du site.

Quelques membres craignent d'éventuels dommages sur les parties conservées, lors de l'opération, étant donnée l'ampleur des travaux. L'un d'eux juge que l'importance des démolitions nécessitera très certainement d'ouvrir un passage en façade et que les quelques décors dont le pétitionnaire annonce qu'ils seront préservés risquent d'être endommagés.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Cabinet REA, *Ensemble immobilier Drouot/Chauchat*, décembre 2013.



Coupe longitudinale représentant les démolitions envisagées (la rue Drouot est à droite) (© DTACC Architecture).



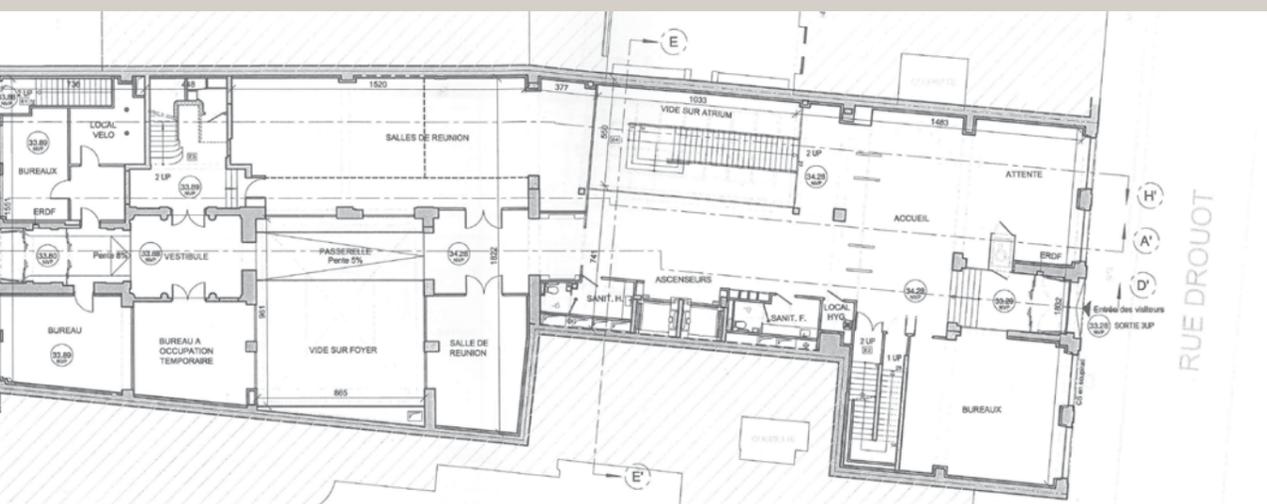
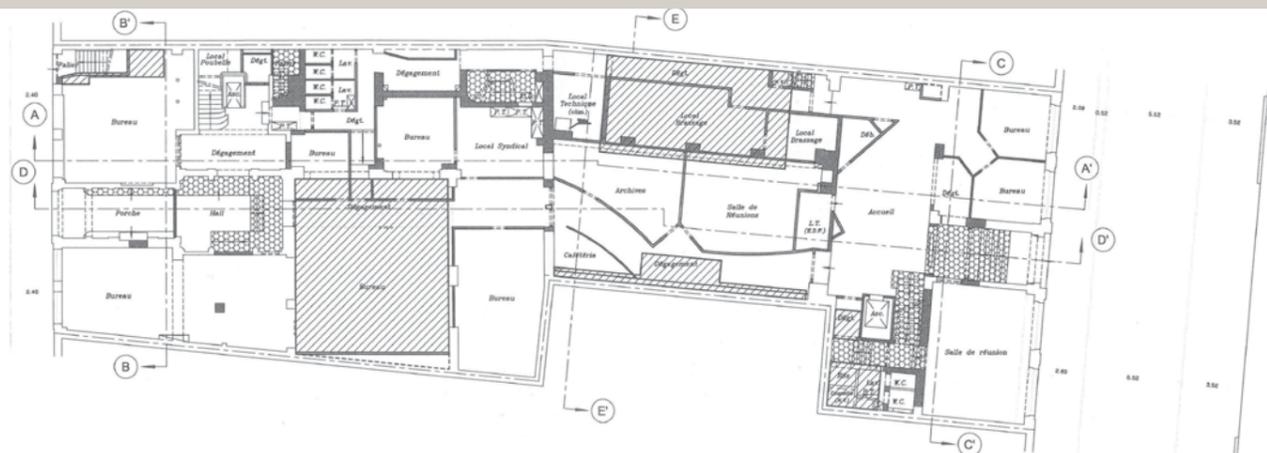
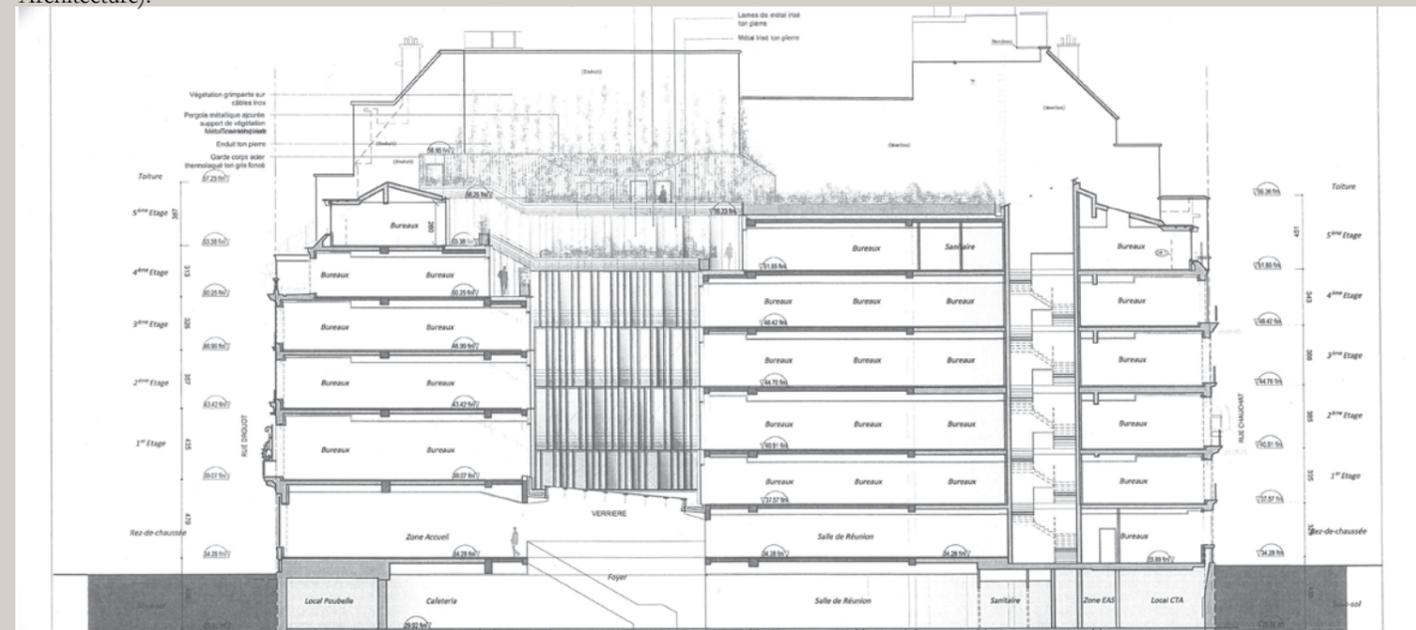
Ci-dessus, vue de la verrière côté rue Chauchat.



Ci-contre, façades à démolir sur la cour côté rue Drouot.



Ci-dessous : coupe projetée (la rue Drouot est à gauche) (© DTACC Architecture).



En haut, plan du rez-de-chaussée représentant les démolitions (© DTACC Architecture).
En bas, plan du rez-de-chaussée représentant l'état projeté (© DTACC Architecture).

[12-14, RUE SAINT-RUSTIQUE ET 5-7, RUE CORTOT (18^E ARR.)]

Extension greffée sur la façade d'un bâtiment à Montmartre

Pétitionnaire : M. PINEAU, Jean

ASSOCIATION JEAN COTXET

PC 075 118 15 V 0011

Dossier déposé le 23/02/2015

Fin du délai d'instruction : 24/09/2015

« Réhabilitation d'une maison d'enfants à caractère social avec ravalement des façades, réfection de la couverture, création d'une extension du niveau 2 au niveau 5 sur jardin intérieur, travaux d'aménagement et de mise en conformité. »

SHON supprimée : 7 m² ; SHON créée : 172 m². »

PROTECTION

Parcelle concernée par une protection au titre du PLU :

« Maison de l'ancien village de Montmartre. Construction répertoriée en 1895 de l'architecte Pierre Humbert (n° 12) ».

PRÉSENTATION

L'ensemble bâti sur cette parcelle traversante à fort dénivelé ne comprenait à l'origine que les maisons bâties sur rues datant de l'ancien village de Montmartre et remaniées ensuite. En 1895, l'architecte Pierre Humbert les relie entre elles par une aile à simple orientation, de deux étages sur rez-de-chaussée, élevée pour une communauté religieuse. Cet ajout, fait de pierre meulière à chaînage de brique, d'un dessin strict, est à l'opposé de sa production courante, principalement « mondaine » et correspond bien à l'image

traditionnelle des bâtiments de congrégation. La nouvelle aile, de sept travées dont cinq en léger avant-corps, était desservie à son extrémité par un escalier relié, à chaque palier, au revers du bâtiment élevé sur la rue Saint-Rustique. Sur un sous-sol semi-enterré destiné à un réfectoire, le rez-de-chaussée comportait initialement une chapelle centrale. Chaque étage accueillait des salles de travail, dortoirs et sanitaires communs.

D'importantes surfaces ont été gagnées à la fin des années 1960 par le creusement d'une cour anglaise éclairant les sous-sols et pour un entresollement nouveau, le bâtiment atteignant trois étages carrés desservis par de nouveaux escaliers.

Le lieu accueille à présent un centre d'hébergement pour enfants et adolescents placés par décision de justice. Son effectif actuel est d'environ 60 personnes, l'objectif de rentabilité étant de 80 jeunes de 6 à 18 ans.

Le projet n'annonce aucune mise en valeur patrimoniale des constructions vernaculaires sur rues qui gagneraient

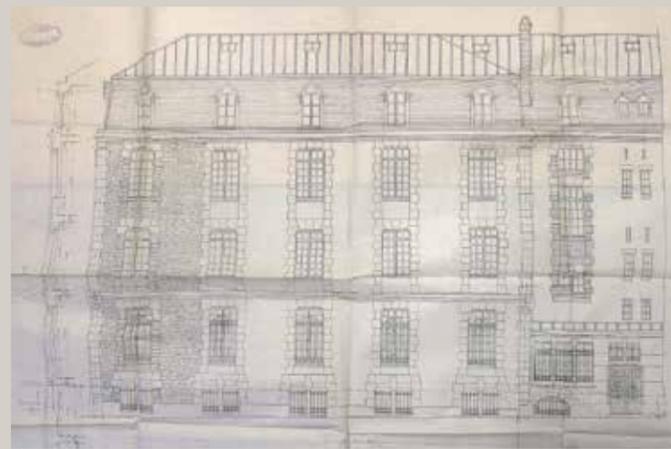
à être restaurées. En revanche, il est envisagé d'augmenter la surface des plateaux d'étages de l'aile où les anciens dortoirs ont été recomposés en chambres. Pour cela, une extension serait greffée au centre de l'élévation, faisant disparaître la grande façade sur cour, héritage encore identifiable de l'institution d'origine dont elle est représentative.

DISCUSSION

Le président vérifie auprès de la direction de l'urbanisme que la façade concernée par le projet n'est pas protégée au PLU. Certains membres reconnaissent l'intérêt pédagogique du programme mais déplorent la faible qualité architecturale du projet. L'un d'entre eux regrette que l'on n'ait pas cherché à utiliser les combles qui restent inoccupés. Un autre pense que la construction d'une nouvelle façade aurait peut-être constitué une solution plus intéressante que cette greffe centrale proposée par l'architecte.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Élévation de l'aile de 1895, dessin de Pierre Humbert (Archives de Paris).



Vue actuelle de la cour.



Vue actuelle de la cour anglaise.



Élévation actuelle
(© Jérôme Laplanne
architecte).



Détails de l'élévation actuelle.



Vue actuelle de l'intérieur de l'ancienne chapelle.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives de Paris : VO¹¹ 3378.



Vue de l'aile sur cour, à gauche et perspective d'insertion de l'adjonction projetée, à droite (© Jérôme Laplanne architecte).

[10, RUE DE BELLEVILLE ET 18-26, RUE DÉNOYER (20^E ARR.)]

Démolition de bâtiments anciens sur le site probable du bal Dénoyer

Pétitionnaire : M. VOGEL, Ludwig
 SIEMP
 PD 075 120 15 V 0004
 Dossier déposé le : 26/02/2015
 Fin du délai d'instruction : 26/05/2015
 « Démolition d'un ensemble de bâtiments à rez-de-chaussée et 1 étages, sur rue et cour. »

PROTECTION
 Édifice concerné par une protection au titre du PLU :
 « Ancienne maison du XIX^{ème} siècle caractéristique de l'ancien faubourg de Belleville présentant une longue façade composée de dix travées sur la rue de Belleville ».

PRÉSENTATION
 L'histoire de la parcelle n'est pas parfaitement établie. La visite sur place et la première documentation rassemblée permettent de situer la construction du corps de bâtiment principal sur la rue de Belleville et celle de l'aile en retour le long de la rue Dénoyer à une date comprise entre la levée du plan de Verniquet (1785-1791) et celle du cadastre de Belleville (1812). Cet interval de datation est confirmé par les vestiges encore visibles dans le bâtiment principal, comme le limon en bois de l'escalier et les grandes caves voûtées à piliers en pierre de taille. Michel Le Moël a, par ailleurs, daté de 1792 le lotissement de la parcelle voisine.



Coupe actuelle, à gauche et coupe projetée, à droite (© Jérôme Laplanne architecte).



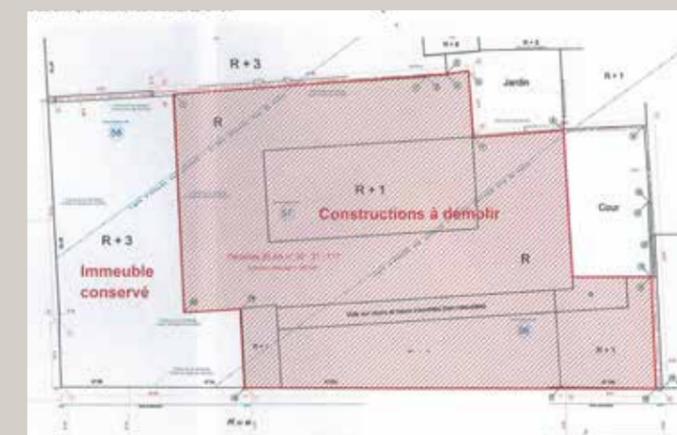
Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue actuelle de la façade, rue de Belleville.



Détail du plan cadastral de Belleville, levé en 1812 (Archives de Paris).



Plan masse actuel des constructions, avec l'indication des parties à démolir et à réhabiliter (document SIEMP).

Il est probable que le site est celui du « bal Dénoyez », l'une des plus importantes guinguettes construites sous la Révolution aux pieds de la barrière et dont l'activité s'est prolongée sous la Restauration. Le plan cadastral de 1841 montre la cour – ou le jardin – occupée par une grande construction, peut-être une salle de bal élevée en dur (qui deviendra salle de théâtre sous le Second Empire). Il est malheureusement impossible de savoir si la halle qui s'élève aujourd'hui au même emplacement est ancienne, aucun sondage structurel n'ayant été effectué. La SIEMP est aujourd'hui chargée de la mise en œuvre d'un programme qui prévoit la réhabilitation de l'immeuble sur la rue de Belleville (clairement visé par la motivation de la PVP) et la démolition des autres bâtiments de la parcelle, afin de réaliser à leur emplacement un immeuble neuf abritant des logements et une crèche. La visite a permis de constater la dégradation des maisons basses le long de la rue Dénoyez, à l'intérieur (déma-

geant des structures en bois) comme à l'extérieur – les façades étant depuis plusieurs années un haut lieu de *street art* parisien. Les parties hautes de la maison principale sont dans un état proche de l'insalubrité. Le commerce encore en activité empêche d'avoir une idée de la structure de la halle, masquée par un doublage intérieur, dont la démolition est aujourd'hui demandée.

DISCUSSION

La Commission reconnaît l'insalubrité des maisons basses érigées le long de la rue Desnoyers et ne s'oppose pas leur démolition. En ce qui concerne la halle arrière, il lui paraît souhaitable que des sondages soient faits en partie haute dès que cela sera possible afin de dater plus précisément la structure de la couverture actuellement inaccessible.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives nationales : MC/ET/XXXVII/146 (21/02/1791) et MC/ET/LXXXIV/646 (5/01/1792).
- Michel Le Moël : « La dernière guinguette de Belleville ; vœu de la Commission en faveur de l'inscription de cette maison, sise 12, rue de Belleville (19^e arr.) [sic], à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques », *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, séance du 2 juillet 1990, p. 8-12.



Vue actuelle de façade arrière du bâtiment principal.



Vue actuelle de l'intérieur de l'îlot, avec la toiture de la halle dont la démolition est demandée.



À gauche, escalier de la maison principale et à droite, détail de l'une des piles des caves.



Vue actuelle des bâtiments à démolir rue Dénoyez.

[DÉMOLITION TOTALE DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL]



42, RUE DU DOCTEUR-BLANCHE (16^E ARR.)

Pétitionnaire : Mme CORNUAU, Julie
 SCI PARIS 16E RUE DU DOCTEUR BLANCHE
 PC 075 116 15 V 0006
 Dossier déposé le 16/02/2015
 Fin du délai d'instruction : dossier incomplet

« Construction d'un bâtiment à usage d'habitation (59 logements), d'équipement pour la petite enfance et de stationnement (91 places), de R+11 étages sur 3 niveaux de sous-sols, avec pose de panneaux solaires en toiture-terrasse (100 m²) après démolition d'un bâtiment à usage de bureau de R+3 étages sur 3 niveaux de sous-sols.
 SHON supprimée : 2 595 m² ; SHON créée : 4 196 m² ».

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Ruth Fiori, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Katya Samardzic

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris